

plein temps

Parti communiste français

collectif *Activité en direction des retraité-e-s*

06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°43 février 2015

un monde meilleur du global au local

Au Brésil, en Bolivie, en Uruguay, en Tunisie, au Burkina Faso, à Kobané, dans des conditions extrêmes, les peuples en résistance, rallumant les étoiles, se sont prononcés pour la liberté et le rapport de force contre la guerre, la finance et l'impérialisme du dollar, contre toutes les aliénations. À Cuba, en Palestine, des avancées historiques se font, enfin, jour.

L'état du monde, c'est un capitalisme mondialisé producteur de désastres sociaux, de rivalités et de confrontations multiples, de sociétés guerrières, d'États en déliquescence ou en faillite.

C'est une globalité chaotique et violente mais c'est aussi, et de plus en plus fortement, un monde de luttes, de grandes mobilisations et de formidables aspirations populaires à la dignité, à la démocratie, à la justice, à la souveraineté, y compris en Europe.

L'éclatante victoire de Siryza en Grèce soulève un immense espoir dans tout le vieux continent. Le peuple grec s'est révolté contre les attaques féroces, orchestrées par tous les bien-pensants du libéralisme sans frein, par tous ceux qui com-

posent la médiocratie affiliée aux puissances financières et à cette troïka dévastatrice, FMI, Commission européenne, BCE.

Les Grecs ont donné une leçon politique, populaire et démocratique. Le premier domino vient de tomber. Et avec lui, pour la première fois, nous assistons, heureux, à la révolte citoyenne d'un peuple contre le système et l'Union européenne telle qu'on veut nous l'imposer, avec une prise de pouvoir effective.

Et si plus rien n'était comme avant? Et si la peur avait changé de camp?

En France, nous sommes de plus en plus nombreux à refuser l'austérité imposée par le binôme Hollande/Valls. Ensemble,

nous pouvons reconstruire une perspective commune face aux inégalités qui explosent, à la stigmatisation, au déclassement et à l'abandon organisé de franges entières de la population... C'est l'appel lancé pour des « CHANTIERS D'ESPOIR », pour faire émerger une alternative à gauche.

Une gauche de combat contre la finance, contre l'austérité, sachant, localement, dès les échéances de mars prochain, porter les colères et répondre aux besoins du peuple pour vivre dignement.

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- Pour une loi de santé répondant aux besoins humains page 2
- Adaptation de la société au vieillissement page 3
- Départementales 2015 et retraités page 4

NOUS POUVONS

répondant aux besoins humains

le projet de loi de santé va venir en débat à l'Assemblée nationale dans un contexte de sacrifices financiers et de réduction des moyens imposés par le pacte de responsabilité

L'objectif national de dépenses pour l'assurance maladie (ONDAM) n'a jamais été aussi réduit que ces dernières années, privant les hôpitaux publics de plusieurs millions € nécessaires, face aux besoins de la population.

Le contenu de cette future loi nous inquiète car il vise à poursuivre et renforcer la loi Hôpital, patients, santé, territoires, dite loi Bachelot. Toute référence à la notion de service public est abandonnée. La loi prône un partenariat avec le privé desservant le public, renvoyant de nombreuses décisions importantes vers des décrets ou ordonnances sans débat parlementaire. Elle va renforcer les agences régionales de santé (ARS) et donc s'éloigner toujours plus de la nécessaire démocratie sanitaire dont nous avons fort besoin. Cette loi nous inquiète encore par la création de groupements hospitaliers de territoires (GHT). Leur adhésion obligatoire va accélérer les restructurations, fusions et autres disparitions de services hospitaliers, d'hôpitaux ou de maternité de proximité.

Cependant, cette loi contient des mesures de justice sociale visant à lutter contre le renoncement aux soins, par la généralisation du tiers payant, la volonté d'encadrer les pratiques tarifaires dans le service public hospitalier ouvert

aux cliniques privées, ainsi qu'une timide évolution du dispositif conventionnel pour mieux prendre en compte les disparités territoriales.

Or, ce sont ces dispositions que combattent les syndicats de médecins depuis la fin 2014. Sous couvert de craintes administratives de remboursements de multiples complémentaires santé, les véritables motifs du mouvement des médecins libéraux sont d'ordre politique. En effet, la généralisation du tiers payant « éclairerait » les dépassements d'honoraires qui n'ont jamais été aussi élevés, 2,7 milliards € en 2013, soit plus 2,9% par rapport à 2012.

Aujourd'hui, 26% des citoyens diffèrent ou renoncent aux soins faute de moyens financiers. La généralisation du tiers payant, déjà existante dans 25 pays de l'Union européenne, est donc indispensable pour permettre l'égalité d'accès aux soins.

Le gouvernement ne doit pas reculer sur ce sujet. La création par Marisol Touraine de 4 groupes de travail, pour répondre aux revendications de nombreux libéraux, soulève l'inquiétude. La mobilisation s'impose pour gagner une véritable politique nationale de santé publique avec les moyens humains, matériels et financiers pour répondre aux besoins.

Des mesures urgentes sont à prendre dans le cadre du projet de loi :

- la suppression des franchises et forfaits imposés par la loi Bachelot
- une réelle suppression des dépassements d'honoraires
- l'attribution des moyens pour soutenir les centres de santé qui appliquent le tiers payant sans aide de la sécurité sociale ni l'État
- un pôle public du médicament permettant une maîtrise publique du médicament, de la recherche à la distribution, pour en finir avec les profits des multinationales du médicament
- une réévaluation des remboursements pour les lunettes, les soins dentaires, l'audition.

Il s'agit de reconquérir des moyens pour l'hôpital public, dans le cadre d'un système de santé repensé prenant en compte les besoins humains (prévention, médecine scolaire, médecine du travail, secteurs sanitaires et médicaux sociaux, médecine de ville).



VILLEJUIF/PLACE GEORGES MARCHAIS bêtise et anti communisme primaire

Le maire UMP de Villejuif souhaite débaptiser la place Georges Marchais qui se trouve au Centre international campus Cancer.

Quand Claudine Cordillot, ancienne maire de la commune, avait baptisé la place Georges Marchais en présence de la famille, des médecins et hospitaliers, de la population, elle l'avait fait dans un esprit de rassemblement et de reconnaissance à la mémoire d'un grand élu voué à servir la population.

Les élus du conseil municipal sont invités à revoir leur position et à respecter l'histoire locale de leur ville.

le projet de loi encore repoussé

La manifestation du 3 juin 2014, réunissant 30 000 participants à Paris, à l'initiative des organisations syndicales et d'associations de retraité-e-s, avait obligé le gouvernement Valls à remettre le projet de loi en deux parties, maintien à domicile et accueil en établissement, en débat à l'Assemblée nationale. Sa mise en œuvre est repoussée au 1^{er} janvier 2016. Madame Rossignol, secrétaire d'État aux personnes âgées, veut abandonner la deuxième partie, faute de marges budgétaires. Il s'agit pourtant d'un engagement du candidat F. Hollande au meeting du Bourget, début 2012, pour une application en 2014.

Actuellement, le reste à charge des familles est de 10 milliards €, alors que 16 milliards € sont supportés par la sécurité sociale et 8 milliards € par les départements. Au vu du vieillissement de la population, il faudra 540 000 places supplémentaires en établissement d'ici 2040 pour un coût de 10 milliards €. La perte d'autonomie nécessite une vraie politique globale articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie. Cela nécessite le remboursement à 100% des dépenses de santé ; un développement important des services publics

nationaux affectés à la perte d'autonomie ; l'instauration au niveau du département d'un pôle public de l'autonomie s'appuyant sur les services publics existants.

Une véritable coordination des politiques publiques de l'autonomisation des personnes devra s'établir, avec un contrôle démocratique : État, collectivités territoriales, organisations syndicales, associations d'utilisateurs.

L'enjeu de cette coordination démocratique consistera en l'amélioration du niveau de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, tant au plan pécuniaire de leur indemnisation que de la qualité de prise en charge.

Le financement de ces mesures doit être assuré de façon pérenne, à partir d'un prélèvement sur les richesses créées par le pays. Nous posons le principe d'un financement solidaire à 100% par la sécurité sociale et d'un financement public pour le service public.

Les prochaines élections départementales constituent une opportunité pour débattre de ces choix et propositions portées par nos candidats, auprès des retraité-e-s et personnes âgées.

Daniel Blache



nous sommes CHARLIE

Ils ne vieilliront plus ; nous vieillirons sans eux. Ce matin, il n'y a pas d'autre vêtement sur nous que ces lambeaux de rage et de stupeur. Rage à maîtriser au plus vite. Stupeur à fondre dans les méandres de nos dégagements psychologiques, pour poursuivre, ne rien trahir. Perdre des amis, des camarades, des confrères et des compagnons de route fidèles et exigeants de l'Humanité, au cœur de la cité des Lumières, en plein jour, tous victimes d'exécutions, a quelque chose de tellement irréel qu'il nous semble impossible d'évoquer les terribles deuils sans faire état de notre propre deuil [...]

[...] Chaque disparu emporte un monde propre, le sien, un peu du nôtre. **Que fait-il apparaître à nos yeux encore embués ? À nos yeux déjà secs ? À notre attente renoncée ? Quelle sur-vie, désormais, échappée de la vie et du néant ? Quels sur-vécus dans les disparus ? Du mort, des mots, nous cherchons cette non-image qui est pour nous la présence des vivants, une espèce de voisinage, de proximité. Et que voyons-nous ? Que voyons-nous vraiment ? Une vérité simple et belle, malgré tout. Ils n'ont pas tué Charlie. Ils n'ont pas tué le journalisme et la satire. Ils n'ont pas tué la République. Ils ont assassiné. Ils ont cru effrayer, apeurer. Ils ont perdu, ils perdront toujours.**

J.E Ducoin

extraits d'un article publié dans *l'Humanité* du 9 janvier 2015

une opportunité pour débattre avec les retraité-e-s

Santé : conforter la sécurité sociale 100% utile, remboursements à 100%

Le renoncement aux soins pour raison financière affecte actuellement près de 30 % de la population. Les mesures annoncées par la ministre dans la future loi santé ne sont prévues que pour 2017. Plutôt que des effets d'annonces, il y a des mesures urgentes à prendre que nous détaillons dans notre article sur la loi de santé.

Concernant la perte d'autonomie, le pôle public départemental est une réponse très pertinente à la situation. De même, une coordination départementale des centres de santé permettraient une réponse efficace aux besoins de nos populations. Cela favoriserait l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'action de santé publique.

Ressources : pensions minimum 1700€ brut

Le durcissement des conditions d'obtention de la retraite, le blocage des pensions au moins jusqu'en octobre 2015, l'indexation du niveau des retraites sur les prix et non plus sur les salaires, l'allongement de la durée des cotisations, la suppression de la demi-part supplémentaire aux veuves et aux veufs, les impôts sur le supplément de 10% pour les retraités ayant eu trois enfants, l'invention d'une taxe (casa) de 0,3% pour les retraités imposables, le taux de CSG porté de 3,8% à 6,6% pour 460 000 retraités sont autant de décisions très négatives pour les retraités.

Alors que 220 milliards€ d'aides publiques sont versés sans contrôle aux entreprises, il est légitime d'exiger qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIG, porté à 1700€ brut.

Réforme de la fiscalité locale des personnes taxe foncière, taxe d'habitation

Elle exige une refonte profonde des bases d'imposition des immeubles soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Il s'agirait à cet effet de lancer une

vraie révision foncière jamais pratiquée depuis 1970. Elle devrait prioritairement porter sur la redéfinition des critères de référence retenus pour établir la valeur foncière au m² des divers immeubles bâtis et non bâtis existant dans chaque commune. Cette valeur foncière au m² servirait à calculer un revenu cadastral pour chaque immeuble et à en établir la nouvelle valeur locative foncière à laquelle seraient ensuite appliqués les taux d'imposition votés par les collectivités territoriales.



Logement : une priorité nationale qui crée de l'emploi et du pouvoir d'achat

Tout le monde reconnaît qu'un grand plan de construction de logements publics, aux normes environnementales, serait bon pour l'emploi, le pouvoir d'achat et pour l'écologie. Au lieu de cela, François Hollande diminue les aides à la construction de logements publics ; il oriente l'argent public, le crédit et les aides fiscales vers les promoteurs qui spéculent avec le logement de luxe et les bureaux.

Il s'agit donc d'investir massivement dans le logement social, de revenir sur les milliards d'euros de niches fiscales qui nourrissent la spéculation immobilière, de rendre plus contraignante la loi SRU et d'aider les maires bâtisseurs.

Il s'agit également d'encadrer les loyers et d'assurer le financement des structures d'hébergement d'urgence, de réquisitionner les logements vacants, d'instaurer un service public du logement et de relancer la construction pour atteindre 500 000 logements nouveaux par an intégrant les critères d'adaptation au vieillissement.

Nom, prénom _____

Adresse _____

Mail _____ signature _____

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet. Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an. **Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**